

Règlement Jeu Concours - Ville de Caen

" Caen accueille ses étudiants 2017"

Article 1 : société organisatrice

La Ville de Caen, SIRET N° 211 401 187 00011, dont le siège social est situé Esplanade Jean Marie Louvel 14000 CAEN France, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé "Caen accueille ses étudiants 2017" du 6 septembre 2017 9h au 30 septembre 2017 minuit, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 : conditions de participation

2.1 Ce jeu est ouvert du 6 septembre 2017 9h au 30 septembre 2017 minuit à tout détenteur d'une carte d'étudiant en cours de validité, dont l'établissement d'enseignement se trouve sur le territoire de la Communauté urbaine Caen la Mer, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page <http://shakr.cc/h9v1>.

Le jeu est relayé sur les pages Facebook et Twitter, ainsi que sur le site de la Ville de Caen (www.caen.fr).

La Ville de Caen se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code Civil.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble des personnes ayant participé à l'organisation du Jeu, y compris leurs conjoints (mariage, PACS ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures. Sont également exclus les photographes professionnels.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : mécanique du jeu

Le jeu se déroule comme suit :

1. du 6 septembre 2017 9h au 30 septembre 2017 minuit des lots seront mis en jeu tous les jours.
2. Le joueur se connecte au jeu, créé via la plateforme Socialshaker, sur l'un des liens indiqués dans l'article 2.1 du présent règlement.
3. Le joueur remplit un formulaire et s'engage à respecter le règlement.
4. Une fois le formulaire rempli, le joueur sélectionne la date du jour dans le calendrier et découvre instantanément s'il est gagnant ou perdant
5. Le joueur est ensuite invité à partager le jeu sur ces réseaux sociaux.
7. Les gagnants devront retirer leur lot à la Direction de la Jeunesse et de la Vie Etudiante (Hôtel de ville - 1^{er} étage - Esplanade Jean-Marie-Louvel - 14027 CAEN cedex 9 – France)

À tout moment, le joueur est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées.

Toute publication incomplète ou présentant une anomalie ne sera pas prise en considération.

Article 4 : dotation

4.1 Le jeu est composé des dotations suivantes :

- 1 entrée pour le "Caen esport" des 16 et 17 septembre sur la Foire internationale de Caen (20 lots mis en jeu les 6, 8, 10 et 12 septembre)
- 1 tee-shirt "Caen accueille ses étudiants" (50 lots mis en jeu les 14, 19, 21, 25 et 30 septembre)
- 1 clé USB (30 lots mis en jeu les 9, 13, 18, 24, 29 septembre)
- 1 place pour le match de foot Caen-Amiens du 23 septembre (50 lots mis en jeu les 7, 11, 15, 17 et 20 septembre)
- 1 abonnement à l'Artothèque de Caen + 1 sac de l'Artothèque (3 lots mis en jeu le 16 septembre)
- 1 entrée pour l'Open de Tennis de Caen du 10 au 13 décembre 2017 (4 lots mis en jeu le 27 septembre)
- 1 coupe de cheveu gratuite à Kokliko Koiffure à Caen (1 lot mis en jeu le 28 septembre)
- 1 abonnement à Stiffler à Caen (1 boisson chaude ou froide offerte 1 fois par semaine pendant 10 semaines) (6 lots mis en jeu le 22 septembre)
- 1 place au Cargö pour les 40 ans du Punk le vendredi 29 septembre à 20h30 (The Last Band in Town + The Goaties) (4 lots mis en jeu le 23 septembre)
- 1 place au Cargö pour les concerts de Frustration et Cannibale le samedi 30 septembre à 20h30 (2 lots mis en jeu le 26 septembre)

4.2. Les gagnants pourront retirer directement leur lot, sur présentation d'une pièce d'identité et d'une carte d'étudiant en cours de validité, à la Direction de la Jeunesse et de la Vie Etudiante, située Esplanade Jean-Marie-Louvel à Caen, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

4.3 Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de l'organisateur, ils resteront définitivement la propriété de l'organisateur.

4.4 Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 5 : jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement.

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement "illimité", utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Ville de Caen - Direction de la Jeunesse et de la Vie Etudiante - Esplanade Jean-Marie-Louvel - 14027 CAEN cedex 9 - France

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 6 : limitation de responsabilité

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

6.1 En conséquence, la Ville de Caen ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon fonctionnement du jeu ;

Ville de Caen - Direction de la Communication
Esplanade Jean-Marie-Louvel - 14000 Caen
Tél. : 02 31 30 41 00

- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant ;
- du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

6.2 Il est précisé que la Ville de Caen ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

6.3 La connexion de toute personne au jeu ci-décrié se fait sous leur entière responsabilité.

6.4 La Ville de Caen pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant d'utiliser un ou des prénoms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant participer au jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

6.5 Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeu et non à Facebook.

6.6 L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

6.7 L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement du jeu toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du jeu. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 7 : dépôt du règlement

7.1 À compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à la Ville de Caen, Direction de la Jeunesse et de la Vie Etudiante, Esplanade Jean Marie Louvel 14027 CAEN cedex 9 France.

7.2 Il est rappelé que le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 8 : données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse e-mail...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix.

La Ville de Caen s'engage à respecter la vie privée des participants et à protéger les informations qu'ils lui communiquent. Elles sont confidentielles et traitées comme telles.

Conformément aux dispositions de la loi n°878-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante : Esplanade Jean-Marie Louvel – 14000 Caen.

Article 9 : litiges

Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française. Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de ce règlement devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception, au plus tard 90 jours après la date de clôture du jeu, à la Ville de Caen (Esplanade Jean-Marie Louvel - 14027 Caen cedex 9).

Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux juridictions compétentes.